

VENTES « Honoraires de négociation à la charge de l'acquéreur »

Appartements, Maisons, Terrains	Honoraires HT	Honoraires TTC (20%)
De 0 à 149 999 euros	4.16 %	5 %
De 150 000 à 299 999 euros	3.75 %	4.5 %
De 300 000 à 599 999 euros	3.33%	4%
De + 600 000 euros	2.50%	3 %

**LOCATIONS Habitations nus ou meublés à compter du 15 Septembre 2014,
Bail soumis à la loi du 6/07/89 art.5. Tarif TVA à 20%.**

Prestations proposées	Honoraires Locations TTC	
	Part Bailleur	Part Locataire
Location habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6/07/89 art.5)		
- Entremise et négociation - Visite, constitution dossier, rédaction du bail.	4 % * dans la limite de 8 % du m2	4 % * dans la limite de 8 % du m2
- Etat des lieux	2 % *(*) dans la limite de 3 % du m2	2 % *(*) dans la limite de 3 % du m2
<ul style="list-style-type: none"> * du montant du loyer annuel (*) règlement le jour de l'état des lieux 		

**Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit n'est dû avant
la conclusion du contrat.**